



# Bon d'adhésion et/ou d'abonnement FAIRE FACE

Vous pouvez aussi adhérer à l'APF et vous abonner à Faire Face via notre site internet : [www.apf.asso.fr](http://www.apf.asso.fr)

*OUI, je souhaite :*

1	<input type="checkbox"/> adhérer à l'APF * et m'abonner pour un an au magazine FAIRE FACE au prix de spécial de 47 €	47 €
2	<input type="checkbox"/> adhérer pour un an à l'APF 25 € * (prix de l'adhésion seule, sans abonnement)	25 €
3	<input type="checkbox"/> m'abonner pour 1 an au magazine FAIRE FACE 33 € (prix de l'abonnement seul, sans adhésion)	33 €
ET facultatif	<input type="checkbox"/> j'apporte mon soutien à l'APF par un don complémentaire* de :	€
<b>TOTAL de mon règlement :</b>		€

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2012

\* Votre adhésion (25 €) et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66% de leur montant dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Merci de retourner ce bon à :  
Délégation départementale APF de l'Ain  
6, Rue des Frères Lumière 01000 BOURG EN BRESSE

RECHERCHER L'adhésion est individuelle

M.  M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup> Nom/Prénom .....

Adresse .....

Code postal [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville .....

E-mail (facultatif) .....

Ci-joint mon règlement par : Date : ...../...../.....

chèque bancaire  chèque postal à l'ordre de l'Association des Paralysés de France

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.



Conseil  
Lutte contre les discriminations  
Assistance

## PERMANENCE JURIDIQUE

DROIT DU HANDICAP  
DROIT DE LA FAMILLE



Ouverte à tous les types de handicap



ADHÉRER

CONTACTER

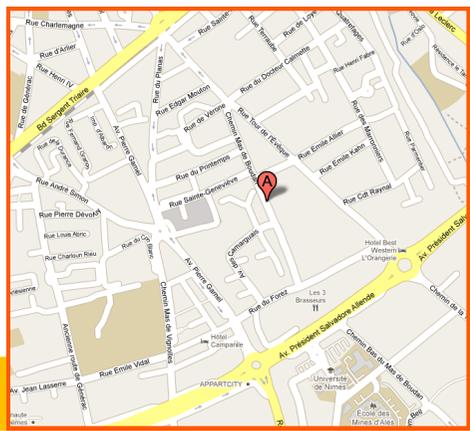
TROUVER

APF du Gard  
265 chemin du Mas de Boudan  
30 000 NIMES

04 66 29 27 07

dd.30@apf.asso.fr

<http://dd30.blogs.apf.asso.fr/>



APF du GARD : 04 66 29 27 07

dd.30@apf.asso.fr

## Maître Alexandra GREVIN

Avocate spécialisée en droit du handicap depuis 2005, elle conseille, assiste et défend les personnes touchées par le handicap, les familles et les professionnels. Elle a aussi publié deux guides juridiques sur cette thématique. Son cabinet se situe à Montpellier.  
Pour en savoir plus : [www.alexandra-grevin.com](http://www.alexandra-grevin.com)



**Parce qu'on lutte mieux contre les discriminations quand on connaît ses droits**

### La permanence juridique

- Vous informe** de vos droits
- Vous conseille** et répond à vos questions d'ordre juridique
- Vous oriente** pour un contentieux pour vos demandes d'indemnisation pour vos procédures d'aide médico-sociale



**La permanence juridique n'est pas :**

**Un service de défense devant les différents tribunaux  
Un service de suivi des dossiers**

## Comment accéder à la permanence ?

- 1 Etre adhérent de l'APF ou adhérer en renvoyant le bulletin au verso**
- 2 Prendre RDV** auprès de l'APF du Gard  
En vous présentant à l'accueil  
Ou  
Par téléphone

### Pour le bon fonctionnement de la permanence

Indiquez à l'accueil le motif du RDV  
Transmettez rapidement à l'association les éléments importants du dossier

**En cas d'annulation, prévenir au moins 48h avant le RDV**

### Le jour J

Soyez ponctuel

Présentez-vous à l'accueil de la délégation : les documents déjà transmis à l'APF auront été remis à la permanence juridique



**1 seul RDV par adhérent et par dossier**

**Préparez vos questions à l'avance et posez-les sans tabou**

**3 CRÉNEAUX DE RDV CHAQUE 1<sup>ER</sup> MERCREDI DU MOIS  
DE 14H À 15H - DE 15H À 16H - DE 16H À 17H**